

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Pacific Region

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government **Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific Region

401 - 1230 Government Street Victoria, B. C. V8W 3X4

Title - Sujet Machine à souder Machine à souder diesel portab		· intégi	ŕé		
Solicitation No N° de l'invita	Date	Date			
W3555-212934/A		2020	0-12-23		
Client Reference No N° de re W3555-212934	éférence du client				
GETS Reference No N° de ré PW-\$VIC-256-8138	éférence de SEAG				
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	S No./I	N° VME		
VIC-0-43048 (256)					
Solicitation Closes	L'invitation pre	end f	in		
at - à 02:00 PM	Pacific Standard Tin	ne PS7			
on - le 2021-01-11	Heure Normale du F	Pacifiq	ue HNP		
F.O.B F.A.B.					
Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:				
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à:		Buyer Id - Id de l'acheteur		
Morton, Chris			vic256		
Telephone No N° de télépho	ne	FAX	FAX No N° de FAX		
(250) 580-1311 ()		()	-		
Destination - of Goods, Service	•				
Destination - des biens, servic					
DEPARTMENT OF NATIONA					
STN FORCES P.O.BOX 17000					
VICTORIA					
British Columbia					
V9A7N2					
Canada					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein – Voir ci-inclus	
Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseur/o	de l'entrepreneur
Talambana Na No da 4414mbana	
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign	n on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à sig	
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caraci	teres d'imprimerie)
Signature	Date



ld de l'acheteur - Buyer ID $VIC256 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

TABLE DES MATIÈRES

PAKIIE 1	- RENSEIGNEIMEN IS GENERAUX	Z
1.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	2
1.2	BESOIN	2
1.3	COMPTE RENDU	2
1.4	Service Connexion postel	2
PARTIE 2	– INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2	Présentation des soumissions	
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	3
2.4	LOIS APPLICABLES	3
2.5	PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	3
PARTIE 3	- INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
3.1	Instructions pour la préparation des soumissions	4
PARTIE 4	– PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	5
4.1	Procédures d'évaluation	5
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	5
PARTIE 5	– ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	5
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	5
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	5
PARTIE 6	– CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	6
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	6
6.2	BESOIN	6
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	7
6.4	DURÉE DU CONTRAT	7
6.5	RESPONSABLES	7
6.6	PAIEMENT	
6.7	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
6.9	LOIS APPLICABLES	_
6.10	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	_
6.11	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	_
6.12	INSPECTION ET ACCEPTATION	_
6.13	RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	
	« A » – BESOIN« A » – BESOIN« B » – BASE DE PAIEMENT	
ANNEXE	« C » – INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	

ld de l'acheteur - Buyer ID $VIC256 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité

1.2 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'annexe « A – Requirement » des clauses du contrat éventuel.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.1.1 Aucun produit de remplacement

Clause du Guide des CCUA B4024T (2020-07-01), Aucun produit de remplacement

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

Unité de réception des soumissions de la région du Pacifique de TPSGC

 \mbox{N}° de la modif - Amd. No. 000 \mbox{N}° du dossier - File No. $VIC\mbox{-}0\mbox{-}43048$

ld de l'acheteur - Buyer ID $VIC256 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Seules les soumissions transmises à l'aide du service Connexion postel seront acceptées. Le soumissionnaire doit envoyer un courriel pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postel à l'adresse suivante: TPSGC.RPReceptiondessoumissions-PRBidReceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque: Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2003, ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que la demande d'ouverture de conversation Connexion postel est envoyée à l'adresse électronique ci-dessus au moins six jours avant la date de clôture de la demande de soumissions.

Les soumissions transmises par télécopieur ou sur papier à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada <u>Achats et ventes</u>, sous le titre « <u>Processus de contestation</u> <u>des soumissions et mécanismes de recours</u> », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :

 \mbox{N}° de la modif - Amd. No. 000 \mbox{N}° du dossier - File No. $VIC\mbox{-}0\mbox{-}43048$

ld de l'acheteur - Buyer ID $VIC256 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

- Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
- Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le soumissionnaire doit envoyer sa soumission par voie électronique conformément à l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section 1 : Soumission technique

Section 2 : Soumission financière

Section 3: Attestations

Les soumissions transmises par télécopieur ou sur papier ne seront pas acceptées

Section 1: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section 2 : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

Clause du Guide des CCUA C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

3.1.3 Clauses du Guide des CCUA

Section 3: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

ld de l'acheteur - Buyer ID $VIC256 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA A0220T (2014-06-26), Évaluation du prix-soumission

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <u>Intégrité – Formulaire de déclaration</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À

 \mbox{N}° de la modif - Amd. No. 000 \mbox{N}° du dossier - File No. VIC-0-43048

ld de l'acheteur - Buyer ID $VIC256 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

5.2.1.1 Agent/Distributeur authentique - Attestation

Les soumissionnaires qui ne sont pas le fabricant d'équipement d'origine des biens ou des services offerts doivent remplir l'attestation suivante :

Le soumissionnaire atteste qu'il est un agent/distributeur authentique autorisé par le fabricant d'équipement d'origine (FOE) à fournir, installer et assurer les services de formation et de garantie pour l'équipement et les services proposés en conformité avec le besoin décrit à l'annexe « A », Besoin et à l'annexe « B », Base de paiement.

Signature	Nom (en lettres moulées)	Date

5.2.2 Dispositions relatives à l'intégrité - documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.3 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

 \mbox{N}° de la modif - Amd. No. 000 \mbox{N}° du dossier - File No.

VIC-0-43048

ld de l'acheteur - Buyer ID $VIC256 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2010A (</u>2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

La période du contrat est de deux (2) ans à partir de l'attribution du contrat.

6.4.1 Date de livraison

Les livrables fermes initiales doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2021.

6.4.2 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « B » du contrat.

6.4.3 Biens et(ou) services optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à l'annexe « A » du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option dans les douze (12) de la date d'émission du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Chris Morton
Agente de l'approvisionnement intérimaire
Direction générale des approvisionnements / Région du Pacifique
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
1230, rue Government, bureau 401
Victoria (Colombie-Britannique) V8W 3X4

Téléphone: 250-580-1311

Courriel: chris.morton@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

 \mbox{N}° de la modif - Amd. No. 000 \mbox{N}° du dossier - File No. VIC-0-43048

ld de l'acheteur - Buyer ID $VIC256 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Dans le cas où vous ne parvenez pas à contacter l'Autorité noté ci-dessus, se il vous plaît contacter : PWGSC.PRVICCARP.TPSGC@pwgsc-tpsqc.qc.ca

6.5.2 Responsable Technique

Le responsable technique (à être fournis dans la version finale du contrat) représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Soumissionnaire	Soumissionnaire est de remplir le tableau ci-dessous et soumettre avec leur soumission :					
Nom :						
Titre :						
Organisation :						
Adresse :						
Téléphone :						
Courriel:						

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précises dans l'annexe « B », selon un montant total de ______\$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Paiements multiples

Clause du Guide des CCUA H1001C (2008-05-12), Paiements multiples

6.6.3 Paiement électronique de factures - contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement).

ld de l'acheteur - Buyer ID $VIC256 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.7 Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse de facturation qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) les conditions générales <u>2010A</u> (2020-05-28), Conditions générales biens (complexité moyenne);
- (c) Annexe « A », Besoin;
- (d) Annexe « B », Base de paiement;
- (e) la soumission de l'entrepreneur en date du

6.11 Clauses du Guide des CCUA

A9051C (2014-03-31). Publications techniques existantes - traduction B1501C (2018-06-21), Appareillage électrique B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires G1005C (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière

6.12 Inspection et acceptation

Le responsable technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable

 \mbox{N}° de la modif - Amd. No. 000 \mbox{N}° du dossier - File No. $VIC\mbox{-}0\mbox{-}43048$

ld de l'acheteur - Buyer ID $VIC256 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

6.13 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « Règlement des différends ».

 \mbox{N}° de la modif - Amd. No. 000 \mbox{N}° du dossier - File No. $VIC\mbox{-}0\mbox{-}43048$

Id de l'acheteur - Buyer ID $VIC256 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « A » - BESOIN

Le ministère de la Défense nationale (MDN) a une exigence ferme pour une (1) machine à souder diesel portable Miller Big Blue 800 Duo Air Pak avec compresseur d'air intégré et remorque qui sera utilisée par le centre de soudage de l'installation de maintenance de la flotte CAP-BRETON (IMF CB). La machine à souder diesel portable Miller avec compresseur d'air intégré sera utilisée pour effectuer des travaux de gougeage et de soudage dans les zones où il n'y a aucune accès à l'électricité et à l'air comprimé, par exemple à bord des navires et des sous-marins.

Cette exigence comprend des options d'achat de deux (2) machines de soudage diesel portables Miller Big Blue 800 Duo Air Pak supplémentaires avec compresseurs d'air et remorques intégrés. Il comprend également des options distinctes pour une garantie supplémentaire de 24 mois sur les pièces et la main-d'œuvre au-delà de la garantie standard d'un an pour les trois machines de soudage diesel portables Miller avec compresseurs d'air et remorques intégrés. Toutes les options seront valables jusqu'à 12 mois à compter de l'attribution du contrat.

	BESOIN FERME						
ARTICLE	CRITÈRES OBLIGATOIRES						
	Exigences réglementaires						
A1	L'unité doit être conforme au Règlement sur les émissions des moteurs hors route à allumage par compression.						
	Marque et modèle de l'unité						
	L'unité suivante est requise :						
A2	Marque de l'unité : Miller						
	Modèle de l'unité : Big Blue 800 Duo Air Pak						
	Remorque						
А3	L'unité doit être montée sur une remorque conçue pour le transport routier au Canada. L'unité doit être amovible de la remorque, y compris toute le matériel nécessaire pour monter / démonter et doit inclure les instructions de montage / démontage. La remorque doit être livrée avec les spécifications suivantes :						
A3.1	Vérin;						
A3.2	Double attelage avec une boule d'attelage de 50 mm (2 po) et lunette de 76 mm (3 po);						
A3.3	Garde-boues;						
A3.4	Feux : feux de position, feux de freinage et clignotants;						
A3.5	Suspension;						
A3.6	Capacité de la remorque : minimum de 1227 kg (2700 lb).						
	Exigences supplémentaires						
A4	L'unité fournie doit inclure les manuels d'entretien et d'utilisation de l'unité telle que construite. Les manuels doit être fournis en version papier et format numérique (CD ou DVD uniquement). Les manuels doivent être imprimés en anglais. Un minimum de deux (2) copies papier des manuels doit être fourni. Les manuels doivent inclure les consignes / schémas d'installation recommandés par le contractant, les programmes d'entretien, les schémas électriques applicables, les fiches de données de sécurité (FDS) applicables et une liste de pièces de rechange au minimum.						
A5	Les étiquettes de consigne d'utilisation doivent être clairement identifiées et imprimées en anglais.						
A6	Le contractant doit fournir une assistance technique par téléphone et par courrier électronique pendant la période de garantie.						

 \mbox{N}° de la modif - Amd. No. 000 \mbox{N}° du dossier - File No. VIC-0-43048

ld de l'acheteur - Buyer ID $VIC256 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT

Ce qui suit est la base de paiement pour la fourniture initiale et la livraison d'un (1) Machine à souder diesel portable Miller Big Blue 800 Duo Air Pak avec compresseur d'air intégré et remorque, avec l'option d'acheter jusqu'à deux (2) autres unités dans les 12 mois suivant l'attribution du contrat aux lieux de livraison spécifiés.

Cette annexe contient quatre (4) tableaux d'évaluation financière :

- B1: Machine à souder diesel portable Miller Big Blue 800 Duo Air Pak avec compresseur d'air intégré et remorque (Exigence ferme)
- B2: Machine à souder diesel portable Miller Big Blue 800 Duo Air Pak avec compresseur d'air intégré et remorque (Exigence optionnelle)
- B3: 24 mois de garantie sur les pièces et la main-d'œuvre (Exigence optionnelle)
- B4: Prix total évalué et base de sélection

Les soumissionnaires doit remplir et soumettre avec son offre les tableaux d'évaluation financière B1, B2 et B3 en respectant les instructions fournies dans la présente annexe, faute de quoi l'offre sera déclarée irrecevable. Il n'est pas obligatoire pour les soumissionnaires de remplir tableau B4.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir les délais applicables pour la livraison à destination après réception de la commande.

Les prix unitaires ci-après doivent être fermes et en dollars canadiens, y compris les droits de douane canadiens, les taxes d'accise, les frais de livraison, rendus droits acquittés à destination comme il est indiqué aux présentes.

B1: EXIGENCE FERME

Le soumissionnaire doit proposer des prix fermes tout compris excluant les taxes applicables (TPS/TVH) pour les quantités indiquées ci-dessous. A des fins d'évaluation financière, le Canada utilisera le total multiplié pour une (1) unité.

Bien qu'il soit OBLIGATOIRE que le besoin ferme initial soit livré au plus tard le 31 mars 2021, le soumissionnaire est prié de fournir un délai de livraison après réception de la commande. Le délai de livraison proposé par le soumissionnaire deviendra la date de livraison obligatoire dans le contrat subséquent.

ld de l'acheteur - Buyer ID $VIC256 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

	B1 – EXIGENCE FERME		Α	В	C = A x B
ARTICLE	DESCRIPTION	DÉLAI DE LIVRAISON À DESTINATION APRÈS RÉCEPTION D'UNE COMMANDE	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX CALCULÉ
	Machine à souder diesel portable Miller Big Blue 800 Duo Air Pak avec compresseur d'air intégré et remorque.	Délai de livraison à destination :			
1	Adresse de livraison : Le ministère de la Défense nationale Installation de maintenance de la flotte Cape Breton BFC Esquimalt, Bâtiment D250, Chantier maritime Victoria (Colombie-Britannique)V9A 7N2	semaines après réception de la commande (doit être avant le 31 mars 2021).	1 unité	\$	\$
			B1 TC	TAL ÉVALUÉ	\$

B2: EXIGENCE OPTIONNELLE

Le soumissionnaire doit proposer des prix fermes tout compris excluant les taxes applicables (TPS/TVH) pour les quantités indiquées ci-dessous. A des fins d'évaluation financière, le Canada utilisera le total multiplié pour deux (2) unités.

	B2 – EXIGENCE OPTIONNELLE			В	C = A x B
ARTICLE	DESCRIPTION	DÉLAI DE LIVRAISON À DESTINATION APRÈS RÉCEPTION D'UNE COMMANDE	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX CALCULÉ
	Machine à souder diesel portable Miller Big Blue 800 Duo Air Pak avec compresseur d'air intégré et remorque.	Délai de livraison à destination :			
1	Adresse de livraison : Le ministère de la Défense nationale Installation de maintenance de la flotte Cape Breton BFC Esquimalt, Bâtiment D250, Chantier maritime Victoria (Colombie-Britannique) V9A 7N2	semaines après réception de la commande (doit être avant le 31 mars 2021).	1 unité	\$	\$
2	Machine à souder diesel portable Miller Big Blue 800 Duo Air Pak avec compresseur d'air intégré et remorque. Adresse de livraison: Le ministère de la Défense nationale Installation de maintenance de la flotte Cape Scott BFC Halifax, Bâtiment D200 Porte 13, 2365, rue Provo Wallis Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3Y5	semaines après réception de la commande (doit être avant le 31 mars 2021).	1 unité	\$	\$
B2 TOTAL ÉVALUÉ				\$	

ld de l'acheteur - Buyer ID $VIC256 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

B3: 24 MOIS DE GARANTIE SUR LES PIÈCES ET LA MAIN-D'ŒUVRE (EXIGENCE OPTIONNELLE)

Le soumissionnaire doit proposer des prix fermes tout compris excluant les taxes applicables (TPS/TVH) pour les quantités indiquées ci-dessous. A des fins d'évaluation financière, le Canada utilisera le total multiplié pour trois (3) unités.

	B3 – EXIGENCE OPTIONNELLE			В	C = A x B
ARTICLE	DESCRIPTION	DÉLAI DE LIVRAISON À DESTINATION APRÈS RÉCEPTION D'UNE COMMANDE	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX CALCULÉ
1	24 mois sur les pièces et la main-d'œuvre au-delà de la garantie standard	N/A	3 unités	\$	\$
			вз то	TAL ÉVALUÉ	\$

B4: PRIX TOTAL ÉVALUÉ ET BASE DE SÉLECTION

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

	B4 – PRIX TOTAL ÉVALUÉ					
ARTICLE	DESCRIPTION	PRIX TOTAUX ÉVALUÉS				
1	Tableau B1 (Exigence ferme)	\$				
2	Tableau B2 (Exigence optionnelle)	\$				
3	Tableau B3 (Exigence optionnelle)	\$				
	B4 PRIX TOTAL ÉVALUÉ DE L'OFFRE	\$				

 \mbox{N}° de la modif - Amd. No. 000 \mbox{N}° du dossier - File No. $VIC\mbox{-}0\mbox{-}43048$

ld de l'acheteur - Buyer ID $VIC256 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « C » – INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire	accepte d'être	e payé au	moyen de	l'un des	instruments	de paiement	électronique
suivants :							

() Carte d'achat VISA ;
() Carte d'achat MasterCard ;
() Dépôt direct (national et international) ;
() Échange de données informatisées (EDI) ;
() Virement télégraphique (international seulement).